



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Schweizerischer Wissenschafts- und Technologierat  
Conseil suisse de la science et de la technologie  
Consiglio svizzero della scienza e della tecnologia  
Swiss Science and Technology Council

# Sur la nécessité d'un département FRI unique

Recommandations du CSST au  
Conseil fédéral relatives aux plans  
de réforme du gouvernement

Document CSST 1/2010

## **Impressum**

### **Conseil suisse de la science et de la technologie CSST**

Schwanengasse 2, CH-3003 Berne  
Tél. 031 323 00 48, Fax 031 323 95 47  
[www.swtr.ch](http://www.swtr.ch)

Août 2010

Une question récurrente...  
et une réponse récurrente / 5

Pourquoi la Suisse a besoin  
d'un département FRI unique / 7

1. Fonctionnalité: alignement des structures politiques  
sur le fonctionnement du domaine FRI / 7

2. Visibilité: meilleure exposition et plus grand poids politique  
du domaine FRI / 8

3. Cohérence: élaboration d'une ligne directrice globale  
et d'objectifs communs / 9

Recommandations du CSST au Conseil fédéral / 11



# Une question récurrente... et une réponse récurrente

Par le passé, le CSST a débattu à plusieurs reprises de la question d'un département réunissant la formation, la recherche et l'innovation (FRI). En 2002 et 2003 déjà, il s'était prononcé pour la création d'une structure unique :

*Le CSST propose de confier la science, la formation, la culture et la technologie à un seul département, qui serait ainsi capable de coordonner ces activités apparentées et d'une importance primordiale pour la Suisse, et de leur conférer le statut qu'appelle leur rôle dans l'avenir du pays.<sup>1</sup>*

/5

En 2006, le Conseil a réitéré la nécessité de rassembler toutes les compétences fédérales en matière de formation, recherche et innovation au sein d'un même département, afin de consolider durablement la place scientifique suisse.<sup>2</sup> A l'instigation du Conseiller fédéral J. Deiss, il s'est exprimé peu après sur la meilleure façon d'opérer cette réorganisation. Il a pesé les avantages et les inconvénients de quatre options : la création d'un nouveau département, le regroupement des tâches dans le DFI, respectivement dans le DFE, ou encore le statu quo.<sup>3</sup> En conclusion de ses travaux il a envoyé une lettre au Conseil fédéral le 21 mai 2007, en prenant clairement parti pour la réalisation d'un nouveau département :

*La Suisse a besoin d'un nouveau département FRI, à la tête duquel un ou une Conseillère fédérale aura la tâche exigeante d'assurer la conduite efficace du domaine dans son ensemble, d'entamer une nouvelle collaboration avec les cantons et de représenter la Suisse à l'étranger de manière crédible.*

Dans le contexte actuel des plans de réforme du gouvernement, le CSST souhaite présenter ici plus en détail les motifs qui justifient cette conclusion.

---

<sup>1</sup> Cf. „Programme en neuf points d'encouragement de la science et de la technologie en Suisse“, Document CSST 2/2002, ainsi que „Formation et recherche en Suisse : les priorités du CSST“, Octobre 2003.

<sup>2</sup> Cf. „Recommandations concernant la politique suisse de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2008-2011“, CSST 2006.

<sup>3</sup> Pour approfondir cette question, le CSST a commandé une étude en 2006 à l'Observatoire Science, Politique et Société de l'Université de Lausanne. Cf. Braun et al. (2007): „Zusammenlegung aller Bundeskompetenzen für Bildung, Forschung und Innovation in einem Departement“.



# Pourquoi la Suisse a besoin d'un département FRI unique

Le projet de créer un nouveau département FRI repose sur trois types d'arguments :

- Premièrement, les structures politiques doivent s'aligner sur les nouveaux objectifs de la Confédération et des cantons dans le domaine FRI (fonctionnalité). Ces objectifs sont inscrits dans la loi sur l'aide aux hautes écoles LAHE et dans la loi d'encouragement de la recherche et de l'innovation LERI.
- Deuxièmement, il convient d'amener le domaine FRI au premier plan politique en raison de son importance stratégique (visibilité).
- Troisièmement, il faut faire converger les lignes directrices actuelles, parfois contradictoires, de la politique fédérale d'encouragement vers une nouvelle stratégie commune (cohérence).

17

## 1. Fonctionnalité: alignement des structures politiques sur le fonctionnement du domaine FRI

Sur le plan national comme international, de plus en plus de défis se posent au monde scientifique, et la compétition globale pour attirer les meilleurs cerveaux et les entreprises les plus innovantes ne cesse de s'intensifier. Dans ces conditions, la Suisse doit adapter ses structures politiques aux enjeux actuels si elle entend conserver sa position de leader dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Tout au long de leur vie, les individus doivent désormais accumuler formations et qualifications tant académiques que pratiques. Afin d'assurer une relève qualifiée pour la science, l'économie et la société, une très haute perméabilité entre hautes écoles universitaires et spécialisées est indispensable. De plus, la séparation entre recherche fondamentale et appliquée ne correspond plus aux réalités du processus d'innovation. Encourager les innovations technologiques et sociales requiert d'une part une recherche fondamentale de qualité, et d'autre part la perméabilité du système de l'enseignement supérieur et de la recherche.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Dans le document CSST 1/2009 „Révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)“, le conseil se penche sur les nouveaux défis posés à l'encouragement de la recherche et de l'innovation.

Les fonctions et les objectifs du domaine FRI seront réalisés au mieux grâce à un département unifié, disposant de structures administratives adaptées aux exigences nouvelles. Dans ce contexte, la régulation politique du domaine FRI par deux départements séparés, correspondant à un clivage entre une orientation „pour la science“ et une orientation „pour l'économie“, est dommageable et dépassée. Finalement, la coordination et la sauvegarde de la qualité du système de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peuvent se passer d'une collaboration renforcée entre Confédération et cantons. Ceci correspond d'ailleurs à l'esprit du nouvel article constitutionnel sur la formation et aux objectifs de la loi sur l'aide aux hautes écoles (LAHE).

## 2. Visibilité: meilleure exposition et plus grand poids politique du domaine FRI

La formation, la recherche et l'innovation sont les richesses essentielles d'un petit pays dépourvu de matière première tel que la Suisse. La Confédération doit donc encourager le domaine FRI de façon prioritaire. Cette situation nécessite qu'un membre du gouvernement se consacre à ce terrain politique de manière extensive et qu'il s'engage pour lui au sein du Conseil fédéral. Dans le même temps, et en prévision de la LAHE, il est capital que les cantons puissent avoir accès à un seul interlocuteur, responsable au plan fédéral de tous les aspects essentiels de la problématique.

Dans la plupart des pays européens, le domaine FRI dispose de son propre ministère. En Allemagne, le ou la ministre fédérale de l'éducation et de la recherche est chargée de la formation professionnelle et de la science. En Autriche, les hautes écoles spécialisées et les universités sont chapeautées par le ministère fédéral pour la science et la recherche. Il existe en France un ministère dédié aux hautes écoles et à la recherche en plus du ministère de l'éducation. L'Italie a réuni en 2008 les postes de ministres de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La Suisse a elle aussi besoin d'un représentant pour la formation, la recherche et l'innovation, capable de défendre les intérêts de la place scientifique suisse dans son ensemble. Elle doit pouvoir parler d'une seule voix sur le plan international. La dimension transfrontalière des programmes et coopérations est toujours plus importante, en particulier en matière de projets onéreux et de recherche orientée vers les applications. Un département FRI doté de structures administratives unifiées simplifierait la collaboration internationale.

### 3. Cohérence: élaboration d'une ligne directrice globale et d'objectifs communs

Le système éducatif dual de la Suisse est un modèle de succès qu'il ne s'agit pas de remettre en question. Mais la séparation de la formation professionnelle supérieure et de la formation universitaire a produit deux types de cultures administratives et de lignes directrices, qu'il s'agit désormais de faire converger. Pour soutenir durablement le système de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Suisse doit élaborer une stratégie cohérente et globale. Il faut éviter qu'une conception particulière ne l'emporte sur l'autre. La création d'un nouveau département FRI représente le meilleur fondement pour développer des stratégies et objectifs communs.

/9

A long terme, la formation, la recherche et l'innovation ne sauraient être encouragées que dans un contexte adapté à leur fonctionnement propre. La Confédération doit créer un environnement susceptible de comprendre les besoins spécifiques du monde scientifique et de réagir de manière appropriée, flexible et rapide. La culture d'encouragement public doit tenir compte de l'autonomie des hautes écoles, de la liberté de l'enseignement et de la recherche et du caractère hautement dynamique de la science. De ce point de vue également, la mise sur pied d'un département autonome est préférable à l'intégration du domaine FRI dans une structure existante.

Dans le cadre de la réforme du gouvernement, il faut établir une cohérence au niveau de l'administration également. Les structures de l'administration fédérale doivent s'adapter au fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les nouveaux défis auxquels doit faire face l'éducation, l'internationalisation des projets de recherche et la nature du processus d'innovation appellent à un réajustement des formes d'organisation actuelles. Il sera plus aisé de réaliser la nécessaire restructuration des unités administratives et des offices dans un département indépendant.



# Recommandations du CSST au Conseil fédéral

**Le CSST recommande au Conseil fédéral de mettre à profit la réforme du gouvernement prévue pour donner suite aux demandes insistantes en provenance de différents milieux politiques et scientifiques et créer un département dédié à l'éducation, la recherche et l'innovation. Il est temps d'adapter les structures politiques existantes au fonctionnement et à la dynamique propres aux hautes écoles et aux institutions de recherche, et d'accorder au domaine FRI l'importance qui lui revient.**

/11

Le CSST est conscient du fait qu'un département de l'éducation, de la recherche et de l'innovation n'atteindra peut-être pas la taille souhaitée. Il est d'avis que d'autres domaines présentant une interface adéquate avec l'éducation et la recherche pourraient s'y intégrer. Il s'agit là en premier lieu des domaines de la culture, du sport et de la santé. En ce qui concerne la santé, la refonte décrétée par le Conseil fédéral en 2003 de l'ensemble du système de soins gagnerait à être coordonnée avec une réforme de la formation professionnelle des médecins et des autres professions de la santé. Face à la menace d'une carence en médecine de premier recours, la rénovation du système de formation dans le domaine médical s'impose urgemment.

La création d'un nouveau département ne se fera assurément pas sans efforts. Pourtant, le Conseil fédéral doit saisir l'occasion qui s'offre à lui et donner un signe fort en faveur de la place scientifique suisse. Il ne peut se permettre d'ignorer les récents développements au plan international et doit réorganiser ses structures politiques dans le domaine FRI à l'image des réformes réalisées dans les pays voisins. La formation, la recherche et l'innovation se verront ainsi renforcées sur le long terme et pourront s'affirmer comme ressources essentielles de la Suisse.



# Conseil suisse de la science et de la technologie CSST

## Membres 2010

### **Présidente**

Prof. Dr. Susanne Suter

### **Membres du Conseil**

Prof. Dr. Karl Aberer  
Prof. Dr. Heike Behrens  
Prof. Dr. Willy Benz  
Prof. Dr. Fritz Fahrni  
Prof. Dr. Peter Fröhlicher  
Prof. Dr. h.c. Daniel Fueter  
Prof. Dr. Ellen Hertz  
Prof. Dr. Alex Mauron  
Prof. Dr. Matthias Peter  
Prof. Dr. Franz Schultheis  
Prof. Dr. Walter A. Stoffel  
Prof. Dr. Tiziano Teruzzi  
Prof. Dr. Walter Wahli

/13

## Etat-major présidentiel

### **Direction**

Lic. iur. Cornel Hirsig

### **Conseillers scientifiques**

Dr. phil. nat. Marianne Bonvin Cuddapah  
Dr. phil. des. Elisabeth Hasse (stagiaire scientifique)  
Dr. phil. I Frédéric Joye-Cagnard  
Lic. phil. Stefano Nigsch  
Prof. Dr. phil. Christian Simon  
Dr. phil. Marco Vencato

### **Administration, finances et documentation**

Elfi Kislovski  
Joël Eichelberger  
Lic. phil. nat. Hans-Peter Jaun

### **Rédaction du présent document**

Lic. phil. Stefano Nigsch